LES GARDES COMMUNAUX MENACENT D'«ENVAHIR» LA CAPITALE D'ICI «PEU»

«Nous passerons le Ramadan à Alger»

Ils seront bel et bien dans la capitale, peut-être même avant le mois de Ramadan dont la nuit du doute est pour ce soir. Et les gardes communaux, puisque c'est d'eux qu'il s'agit, ne font pas du tout dans l'économie des mots en parlant tout simplement d'«invasion» de la capitale «tout prochainement».

M. Kebci - Alger (le Soir) - Pour ce faire, ils entourent cette option de toute l'attention requise en vue de sa réussite à travers l'éclat qu'elle ne manquera pas de faire, notamment sur le plan médiatique. C'est ce que Zidane Hasnaoui, un des coordinateurs nationaux des gardes communaux et coordinateur de la corporation au niveau de la wilaya d'El Tarf, sous-entend quand il affirmait hier, à partir de Blida où il campe en compagnie de nombreux de ses collègues et ce, depuis le 26 juin dernier, que «nous envahirons tout prochainement la capitale pour y passer tout le mois de Ramadan qui s'annonce».

Et de préciser que «cette option se devait d'être entérinée hier en soirée, soit la veille de l'expiration de l'ultimatum de 48h lancé l'avant-veille, à l'endroit des pouvoirs publics à l'effet de répondre positivement à leur plateforme de revendications et dans sa totalité». D'où, poursuivra-t-il, le ralliement de plus en plus massif des gardes communaux au sit-in national de la ville des Roses en vue de cette action d'«envergure», prédira-t-il, se montrant, cependant, parcimonieux quant aux «modalités» pratiques de cette «invasion» de la capitale.

Mais comment rejoindront-ils la capitale ? Par bus, fourgons, véhicules particuliers, taxis ? Quel est le lieu de chute convenu pour que tout le monde se retrouve à Alger ? Notre interlocuteur n'en dira pas plus sur la stratégie à adopter en vue de prendre à défaut les forces de sécurité qui sont déjà déployées en masse dans tous les coins et recoins de la capitale comme ce fut le cas lors de leur récente marche.

Photo : Samir Sid

Ralliement de plus en plus massif des communaux au sit-in national.

Il concédera, sur notre insistance, que l'action ne saura attendre mercredi prochain. Autrement dit, d'ici 7 jours, les gardes communaux auront rejoint, par tous les moyens, excluant toute marche, la capitale en vue, dira encore Zidane, d'occuper une place publique et y passer le mois de piété. «Nous voulons, à travers cette action, montrer à l'opinion publique nationale que rien ne nous fait peur. Nous menons le combat de la dignité», soutiendra-t-il avant de lâcher, osant une interprétation politique de leur mouvement : «Nous avons bien vaincu le terrorisme au prix d'un lourd tribut parmi le corps que nous avons rejoint par notre conviction de sauver la République qui vacillait face au péril islamiste, et nous ne nous tairons pas jusqu'à ce que nous recouvrions nos droits dus à ce combat.»

Et de souligner que tous les cantonnements de la garde communale sont paralysés du fait que les agents se sentent plus que jamais concernés par ce mouvement. Une adhésion de plus en plus significative, que les «intimidations sous toutes leurs facettes ont nourrie et accélérée parmi un corps qui se cherche une idendité, ballottés que nous sommes entre deux statuts : civil et militaire», dira encore Zidane Hasnaoui pour qui «le summum du paradoxe est que nous sommes rémunérés par la Fonction publique au moment où nous accomplissions des missions militaires».

M. K.

GESTION DU FRONT SOCIAL

La LADDH invite à se départir de la gestion «musclée»

La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) souhaite que les pouvoirs publics se départissent du «tout-sécuritaire» dans leur «gestion» du front social qui n'a jamais été en perpétuelle ébullition comme il l'est ces dernières années.

Une option musclée qui, pour l'organisation que préside Me Bénissad, a montré ses limites en ce sens que, comme le dira Me Salah Dabouz, qui faisait, hier, le bilan trimestriel de l'action du bureau d'Alger de la ligue qu'il préside, a montré toutes ses limites. «Les tensions sociales n'ont fait qu'augmenter et d'une façon exponentielle», dira l'orateur qui se gardera, néanmoins, de divulguer ses convictions quant aux arrière-pensées de cette gestion, se contentant de qualifier cette dernière d'inappropriée». Une démarche conforme au rôle de la Ligue dont il préside l'appendice d'Alger qui se limite à faire des constats et à proposer des alternatives, se privant d'émettre un quelconque commentaire ou lecture politique.

C'est dans ce sens, qu'en lieu et place de l'attitude basée sur le tout-sécuritaire de tout mouvement de protestation, que la LADDH préconise l'engagement d'un dialogue responsable à travers, dira Me Dabouz, l'ouverture de passerelles avec tous les segments et les franges de la société en vue d'une prise en charge effective de leurs diverses préoccupations.

Des préoccupations dont la Ligue a pris l'habitude, depuis cette année, à en faire un bilan trimestriel au niveau de la capitale à travers des échantillons qui font office, selon Me Dabouz, d'exemples d'atteinte aux droits de l'homme dans toute leur étendue. Et d'énumérer six cas d'atteintes graves et de violations flagrantes des droits de l'homme. Comme cette marche avortée des gardes communaux sur Alger d'il y a quelques jours qui pose, une fois de plus, selon l'orateur, la problématique sur le droit de manifester consacré aussi bien par la loi fondamentale du pays que par les divers traités et autres conventions que l'Algérie a paraphés. Me Benissad interpellera dans ce sens les autorités publiques à faire preuve de plus de retenue et au respect des lois républicaines, notamment l'article 33 de la Constitution qui consacre le respect des droits de la personne et des associations.

Le président du bureau d'Alger de la LADDH évoquera aussi le cas des syndicalistes et défenseurs des droits de l'homme, victimes, selon lui, «de restrictions pour contenir leur activisme». Idem pour les greffiers grévistes dont certains ont été révoqués, d'autres mutés loin de chez eux, dans le but évident de briser leur mouvement, ou encore le mépris total des pouvoirs publics à l'égard de ceux parmi eux qui ont observé une longue grève de la faim, les poursuites judiciaires contre des partisans et sympathisants de syndicalistes accusés de rassemblements illégaux et incitation à attroupement et usurpation d'identité.

Me Dabouz citera aussi l'empêchement musclé du rassemblement, le 5 juillet dernier, de jeunes chômeurs pour exprimer leur mécontentement et dénoncer leur situation sociale précaire, outre le cas d'une enseignante de mathématiques en attente d'une réhabilitation dans son poste au lycée Frantz-Fanon d'Alger depuis des années ou encore celui de cette mère célibataire qui vient d'être «expulsée» du taudis à Chéraga qu'elle occupait en compagnie de son fils de deux ans, asthmatique de surcroît, et dont son géniteur refuse la paternité. Un cas qui résume, à lui seul, dira le conférencier, toutes les atteintes aux droits de l'homme.

M. K.

IMPÔTS

Vers la suppression de la taxation d'office

Chose la plus décriée par les contribuables algériens, la «taxation d'office» – procédure sanctionnant le retard dans le dépôt des déclarations d'impôts –, devrait être supprimée par la loi de finances 2013, a laissé entendre le directeur général des impôts, A. Raouya. D'ici-là, le recours à cette procédure va être «atténué».

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - Le système fiscal algérien étant déclaratif, le recours abusif à la taxation d'office exprime plutôt l'échec de la «présomption» dont il se base.

Or, souligne notre interlocuteur, qui s'est exprimé hier en marge de la cérémonie de clôture de l'opération de jumelage institutionnel entre la direction générale des impôts et la direction générale des finances publiques françaises tenue à l'hôtel El-Aurassi, le recours à cette procédure qu'on enclenche systématiquement pour sanctionner «le retard dans le dépôt des déclarations destinées à l'assiette de l'impôt ou à l'évaluation des bases d'imposition», va être «atténué».

Ce faisant, explique encore notre interlocuteur, l'administration autorisée dans ce cadre à déterminer les bases imposables pour le contribuable sans être tenue de dialoguer avec lui, devrait désormais «analyser les situations des contribuables fautifs au cas par cas, et n'enclencher la procédure de taxation d'office que si elle l'estime nécessaire».

L'opération de jumelage, créditée hier par des commentaires positifs, serait un succès. C'est qu'elle est à l'origine de plusieurs mesures devant protéger les contribuables. «Expliquer et convaincre» seront désormais les maîtres mots de l'administration fiscale algérienne.

Sur le plan pratique, des mesures prises dans le cadre de ce jumelage axé sur quatre volets à savoir, l'organisation des services fiscaux, l'amélioration des procédures relatives aux impôts indirects et des procédures de contrôle fiscal et l'allègement des procédures contentieuses et la réduction des délais de traitement, sont déjà en vigueur comme le «rescrit fiscal».

Même si cette dernière mesure, qui permet à un contribuable de demander à l'administration fiscale comment sa situation doit être traitée au regard des impôts et qui constitue une garantie juridique pour les réponses accordées aux réclamations des contribuables, laquelle a été introduite dans la loi de finances pour 2012, n'est toujours pas appliquée. «Les textes d'application ne sont pas encore promulgués», a indiqué Raouya A.

Dans ce contexte, il convient de noter qu'un «code unique des impôts» est en préparation. Il devrait être prêt dans «deux ou trois ans», selon le même responsable. «Les anciennes procédures sont devenues inadaptées et il faudrait les revoir notamment en matière d'impôts indirects. Ainsi, le code des impôts indirects sera révisé sous peu. Les nouvelles mesures qu'il devrait contenir constitueront l'une des parties du code unique en préparation lequel sera prêt dans deux ou trois ans», a-t-il avancé.

L. H.